

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

EXTRAIT du Registre des Délibérations
du Centre Communal d'Action Sociale de DIJON

Séance du 19 janvier 2011

à laquelle étaient présents :

Présidente de Séance : Mme Françoise TENENBAUM

Membres présents : (11) M. BARRON, Mme BERNARD, M. BERTHIER, M. BON, Mme CAZENAVE, Mme GINDRE, Mme HERVIEU, Mme METGE, Mme REVEL, Mme TENENBAUM, Mme TOLLOT.

Membres excusés représentés : (3) M. REBSAMEN (représenté par Mme TENENBAUM), M. EL HASSOUNI (représenté par Mme BERNARD), Mme LECOMTE LE GRAND (représentée par Mme REVEL).

Membres excusés : (2) Mme GAUTHIÉ, M. GOUDEAU.

Date de convocation : 11 janvier 2011

Délibération n° : 5-2011

Objet : Service d'Actions Tutélaires Gériatologiques - recrutement par voie contractuelle

Le poste de responsable du Service d'Actions Tutélaires Gériatologiques (SATGE) à la Direction des Retraités et des Personnes Agées est à pourvoir.

En l'absence de candidatures statutaires adaptées, il est proposé de recruter un agent non titulaire sur cet emploi, conformément à l'article 3 - alinéa 5 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 qui prévoit la possibilité de recruter par le biais de contrats d'une durée maximale de trois ans.

Les précisions suivantes peuvent être apportées :

La personne recrutée assurera la direction du SATGE qui prend en charge 150 personnes âgées de plus de 60 ans résidant à Dijon et bénéficiant d'une protection judiciaire.

Elle aura plus particulièrement la responsabilité de la gestion administrative et comptable, dans le cadre juridique légal, du suivi des dossiers en lien avec différents partenaires et sera chargée de coordonner et d'animer une équipe de cinq agents.

- Cadre d'emplois de référence pour le niveau de recrutement et la rémunération : attachés territoriaux.

- Conditions de recrutement : diplôme de niveau 2 (bac + 3). La rémunération afférente à cet emploi comprendra, en plus du traitement indiciaire, le régime indemnitaire correspondant au grade de référence, ainsi que la prime de fin d'année correspondant à la valeur de l'indice, au prorata des mois d'exercice et, le cas échéant, un supplément familial de traitement.

Aussi, les membres du Conseil d'Administration :

- approuvent le recrutement du responsable du Service d'Actions Tutélaires Gériatriques à la Direction des Retraités et des Personnes Agées par un contrat de trois ans renouvelable ;
- autorisent le Président ou son représentant légal à nommer dans cet emploi ;
- décident d'inscrire les crédits nécessaires aux chapitres des dépenses des budgets successifs.

Adopté à l'unanimité.

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil d'Administration.

Destinataires :

Préfecture : 1

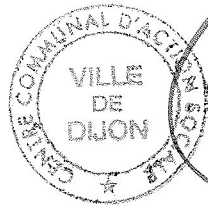
Registre : 1

DRH : 1

Finances : 1

Receveur Municipal : 2

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général,



Francis OUDOT

PRÉFECTURE DE LA CÔTE-D'OR
Déposé le :

25 JAN. 2011



PUBLIÉ LE 20 JAN. 2011